

Accès spécifique : lettre à signer

*L'avenant spécifique à la psychiatrie qui devait être signé le 1er mars
est toujours dans les limbes.*

*La lettre que nous avons envoyée à tous les psychiatres libéraux a déjà conduit
à de nombreuses réponses confortant notre position sur l'accès spécifique.*

Ces réponses peuvent peser :

voici de nouveau le formulaire, qui peut également être téléchargé sur le site Internet de l'AFPEP-SNPP.

Je soussigné, psychiatre d'exercice libéral, estime que dans le cadre de la nouvelle convention médicale, les patients doivent conserver la possibilité de recourir au psychiatre sans passage préalable par le médecin traitant ni pénalité financière, ce qui impose un accès spécifique pour tous les soins.

Par ailleurs, la confidentialité fait intrinsèquement partie de la qualité des soins en psychiatrie et le droit au secret doit être scrupuleusement respecté dans le cadre de cette nouvelle convention.

Enfin, en dépit de la récente augmentation d'honoraires, les revenus des psychiatres stagnent toujours au plus bas de l'échelle des revenus médicaux. Il doit être mis fin d'urgence à cette situation inacceptable soit en ouvrant la possibilité d'un espace de liberté tarifaire indépendant du mode d'accès aux soins ou, à défaut, par un relèvement significatif du tarif opposable de la consultation de psychiatrie.

Date Cachet et signature